

Gens de la forêt

les billes et les transporte au point où elles seront chargées sur les camions. On appelle cela "débarder" les billes. Quelquefois, le tracteur est équipé, non d'un grappin, mais d'une élingue, câble d'acier formant nœud coulant que le débardeur passe autour de la bille.

Quand les billes arrivent à la clairière ou au chemin, il n'y a plus qu'à les conduire à leur destination finale, usine de pâte à papier, scierie ou usine de contreplaqué ou panneaux. Le chargement est l'affaire du grutier. Celui-ci manœuvre la grue qui soulève les billes et les dépose sur le plateau d'un camion. Lorsque le bois, destiné à la fabrication du papier, doit être réduit en copeaux, il arrive assez souvent qu'on effectue cette opération sur le site même au moyen d'une déchiqueteuse automatique. Les billes ébranchées sont alors placées par le débardeur à une extrémité de la machine, puis un défibreux se sert de leviers et de manettes pour les diriger dans l'appareil qui réduira le bois en copeaux. Ceux-ci seront acheminés jusqu'au camion au moyen d'une glissière.

A tous ces hommes, techniciens ou ouvriers qualifiés qui travaillent sur le terrain, il faut ajouter le garde forestier, fonctionnaire fédéral ou provincial chargé de la surveillance dans un secteur donné. Il patrouille à pied, en camion, ou l'hiver en motoneige, décelant les feux de forêt ou toute autre anomalie pour donner immédiatement l'alerte, s'assurant que les campeurs ne détériorent pas

L'abattage des petits conifères destinés à la pâte à papier s'apparente au moissonnage.



Les billes sont arrimées à la remorque à l'aide de chaînes à crampons.

la nature et n'enfreignent pas les règlements de sécurité, faisant respecter la réglementation de la chasse et de la pêche. Il lui arrive aussi de recueillir des données sur le débit des rivières et le niveau des eaux, d'enregistrer l'humidité du sol ou le volume des précipitations. Il prépare enfin des croquis indiquant par exemple les espèces d'arbres qui peuplent la région, l'étendue des zones brûlées ou déboisées, le taux de mortalité des arbustes.

Le secteur forestier occupe encore des gestionnaires, des chercheurs, des ingénieurs qui ont pour mission de veiller au renouvellement de la forêt et à sa protection. On admet que la forêt canadienne procure 1 million d'emplois di-

rects ou indirects. A titre de créateur d'emplois dans le secteur des ressources primaires, le secteur se classe premier ou second dans près des deux tiers de la région de l'Atlantique (2), dans la majeure partie du Québec et dans tout l'Ontario. En Colombie-Britannique, il vient en premier dans toutes les régions économiques de la province, sauf deux où il se classe second.

Le gouvernement canadien estime que le secteur forestier offre des possibilités de création d'emploi pour cent mille travailleurs et il a lancé, en octobre 1981, un programme visant à créer quelque huit mille emplois en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. Se fondant sur un ensemble de critères économiques, sociaux et écologiques, il met en relief l'intérêt qu'il y a pour le pays à développer les investissements dans ce secteur. Ceux-ci devraient être orientés davantage vers l'aménagement de la forêt et non pas seulement vers l'exploitation des ressources. Au cours des dernières années, il s'est efforcé d'intensifier ses efforts pour stimuler, avec l'aide des provinces, un secteur qu'il considère comme l'un des moteurs de l'économie canadienne (3). ■

2. Région de l'Atlantique : Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve.

3. Les produits du bois interviennent pour le septième de tous les produits manufacturés au Canada. Cette proportion atteint 30 % au Nouveau-Brunswick et 50 % en Colombie-Britannique. En 1981, la valeur des livraisons a été de 23 milliards de dollars canadiens ; celle des exportations de 13 milliards de dollars.